même si je suis d'accord avec mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre pour dire que nous acceptons et que nous appuyons l'idée de plusieurs commissions, je persiste à croire que nous pourrions peut-être nous contenter de trois ou quatre commissions au lieu de dix.

Je me suis réjoui de l'occasion de parler sur ce thème, qui est si familier. L'un des aspects de ce qualificatif c'est qu'il est tempéré par les complexités, en sorte que l'on est porté à oublier plus que l'on a appris l'an dernier. On serait tenté de dire qu'il s'agit d'un sac à malice merveilleux, et d'une caverne d'exploration pour presque chaque membre de cette Chambre. Je suis sûr que si l'on en juge par la façon objective dont le ministre a présenté cette mesure, la réponse qu'il obtiendra de la Chambre sera très généreuse, et je sais que d'autres honorables députés partagent cette opinion et qu'ils entrevoient avec plaisir de longs jours de débats ici, alors que nous lui fournirons toutes nos suggestions dans le même esprit d'harmonie qu'il a manifesté lorsqu'il a amorcé le débat.

M. Bell: Je me demande si je pourrais intervenir brièvement. Il semblerait qu'au dire de l'honorable député de Port-Arthur nous, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, ne sommes pas intéressés au sujet parce que nous n'avons pas saisi l'occasion de formuler nos observations. Je sais que l'honorable député de Queens projette de parler sur cette résolution, et je puis affirmer que nous considérons très sérieusement cette question du minimum au Sénat. Pour ma part, i'avouerai que si un changement était apporté qui atténuerait la protection de ce minimum, nous protesterions contre un tel changement et nous demanderions à connaître l'explication de cette méprise.

Nous pouvons nous entendre pour qu'il y ait une couple de sénateurs de plus, mais nous avons tous notre mot à dire à ce sujet. Je crois que le député de Port-Arthur a soulevé une question très sérieuse et qui nous intéresse tous. Nous avons étudié le problème et si nous gardons le silence aujourd'hui, c'est que nous attendons pour exprimer notre opinion plus tard au cours du débat.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je remarque que le député de Sherbrooke vient de se lever, mais je me demande s'il ne me permettrait pas auparavant de faire une observation. Je crois qu'un autre député qui siège dans le coin de la Chambre ainsi que le représentant de Carleton désirent aussi prendre la parole. Je me demande s'ils ne pourraient pas être tous très brefs, afin que nous puissions lever la séance à six heures. Nous ne pourrons pas aborder de nouveau fonctionner comme il convient.

la population en toute hâte? Voilà pourquoi, cette mesure avant la semaine prochaine et j'estime qu'il serait bon que nous puissions voir les deux bills.

> Nous ne pouvons agir ainsi avant que le projet de résolution soit adopté, et celui-ci ne nous engage qu'à passer à la prochaine étape. Je voudrais qu'on nous donne-ainsi qu'au public—une chance d'examiner de plus près ces projets de loi qui, seront d'ailleurs, comme je l'ai déjà signalé, susceptibles de modification. Le gouvernement n'insiste pas sur tout ce qu'ils contiennent sauf l'impartialité. Si nous pouvions les faire connaître au public d'ici lundi pour pouvoir alors les débattre, l'un après l'autre, sous forme de projets de loi, il me semble que nos travaux en seraient beaucoup facilités. Ce n'est là d'ailleurs qu'une proposition. Je ne cherche pas à couper la parole à d'autres députés. Mais s'ils voulaient bien formuler brièvement leurs observations, de façon qu'à six heures nous puissions passer à la première lecture des deux projets de loi, nous pourrions ensuite étudier ceux-ci.

> M. Francis: Monsieur le président, l'accord qui existe au palier supérieur au sujet de ce qu'on nous propose, est très encourageant. Nous admettons tous vouloir qu'on établisse une plus grande équité dans la représentation à la Chambre ainsi qu'un procédé auquel il serait possible de recourir lors d'un remaniement futur de la carte électorale. Nous sommes, je crois, tous d'avis, qu'il faudrait mettre les choses en marche dans les moindres délais, tout en tenant compte du temps nécessaire pour arriver à ce qui est, en réalité, un changement tout à fait fondamental. Tout récemment, devant les membres du comité, le directeur général des élections affirmait que, d'après lui, toutes les circonscriptions du Canada, sauf les deux circonscriptions de l'extrême-nord, seraient touchées par la mesure, si elle était mise en œuvre par une commission indépendante. Il s'agit ici en effet d'un changement fondamental, et j'estime que ses répercussions ne seront comprises que lorsque nous serons saisis du rapport de la commission.

> J'espère que le climat d'harmonie qui a régné jusqu'à présent continuera quand il nous faudra étudier le rapport et constater qu'on a éliminé certaines circonscriptions, modifié certaines frontières et créé de nouvelles circonscriptions. Certains députés devront peutêtre modifier leur programme, et choisir les endroits où ils se porteront candidats. J'estime que nous ferions bien aujourd'hui de nous assurer que les règlements sont clairement établis et que les fondements de la mesure sont solides, afin que les commissions indépendantes qui seront créées puissent